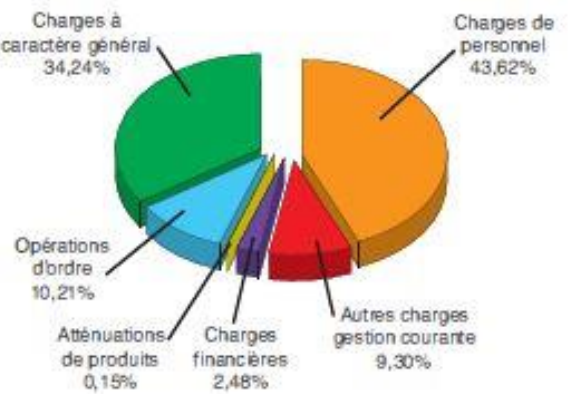


LES RESULTATS FINANCIERS 2013

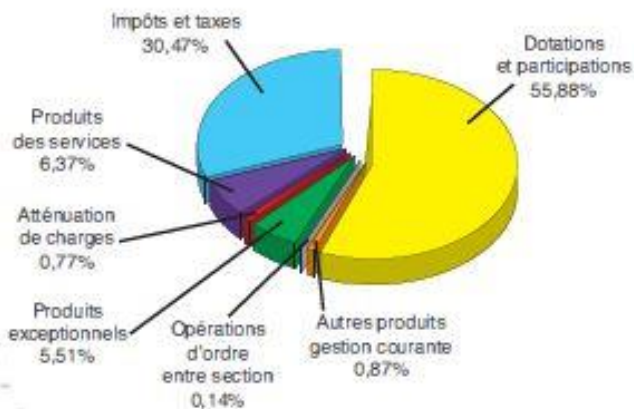
L'exécution budgétaire de l'exercice 2013 se résume comme suit :

- 84% des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement ont été liquidés. Ces dernières sont réparties comme tel :

Dépenses réalisées en 2013 = 3 059 454,62 €



Recettes réalisées en 2013 = 4 606 568,57 €

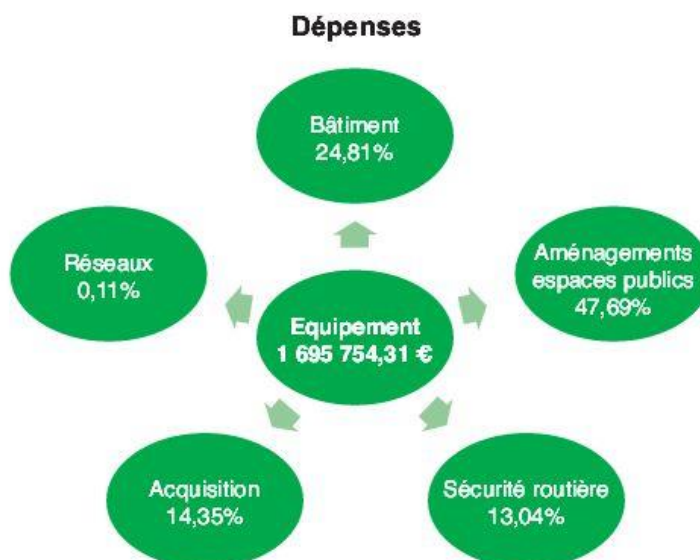


Les recettes de fonctionnement 2013 sont globalement supérieures de 26% aux prévisions. La raison de ces écarts s'explique principalement par :

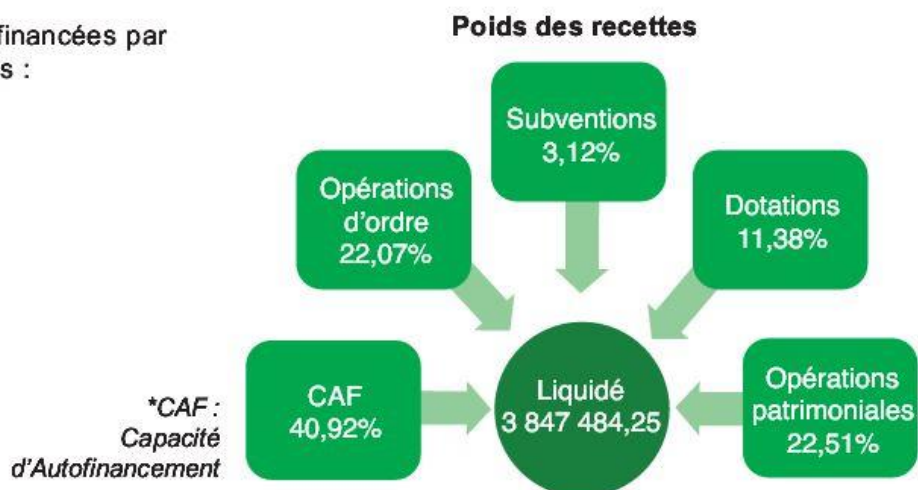
- des fonds frontaliers supérieurs aux prévisions,
- la hausse des bases et taux d'imposition.

- Les dépenses d'équipement, correspondant aux opérations (par exemple, la sécurité routière route des Plantets...) sont réparties comme ci-contre :

- Les autres dépenses sont le remboursement du capital des emprunts (6.55 %), les opérations patrimoniales (entrée-sortie de l'inventaire), les dépenses liées au PLU.



- Les dépenses sont financées par les recettes suivantes :

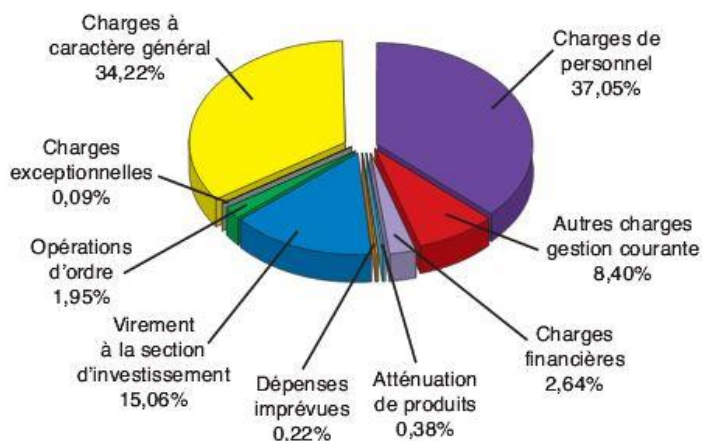


Ainsi, l'exercice 2013 a dégagé un résultat positif cumulé de 1 827 660.85 € en investissement et de 1 547 113.95 € en fonctionnement.

LE BUDGET PRIMITIF 2014

Les dépenses de fonctionnement tiennent compte des frais dus au changement de rythmes scolaires (création de postes, augmentation de temps de travail des agents).

Dépenses de fonctionnement = 3 984 318 €



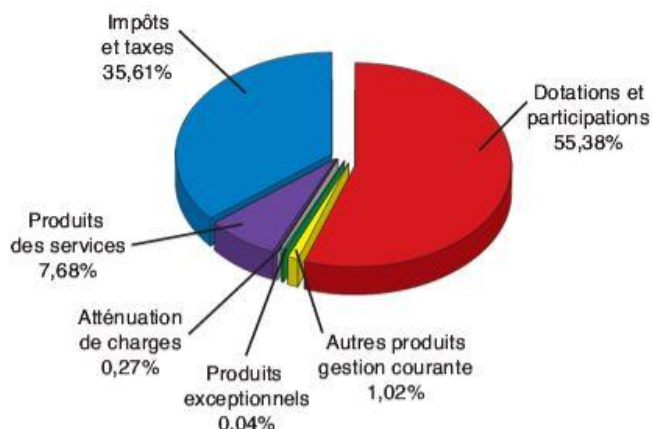
Le budget prévoit en recettes :

- La baisse des dotations de l'Etat décidé par la Loi de Finances 2014
- L'augmentation de 1.09 du coefficient de revalorisation des bases, servant au calcul des taxes locales, décidée par la Loi de Finances 2014.

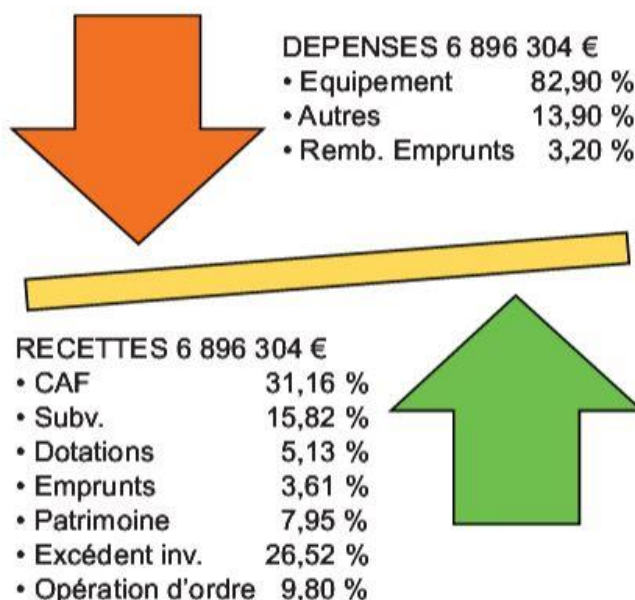
-L'augmentation linéaire de 1% décidée par le Conseil Municipal sur les taux, compte-tenu de la faible pression fiscale. Ainsi, les taux sont fixés à :

- Taxe d'habitation : 9,30 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,14 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 60,61 %

Recettes de fonctionnement = 3 984 318 €



Le budget d'investissement voté pour 2014 s'équilibre à hauteur de 6 896 304 € comme tel : L'équilibre financier



Les principaux programmes sont :

Bâtiments :

- L'aménagement d'une salle des mariages et du conseil municipal.
- L'extension du restaurant scolaire.
- Etude et lancement des travaux pour la construction du complexe associatif et culturel, avec l'affectation d'une provision pour les travaux.
- La réhabilitation de l'ancien bâtiment des douanes.
- La réfection du SAS d'entrée de l'église.

Equipement :

- Aménagement d'une aire de jeux rue du Salève et à la crèche Arc-en-Ciel.

Cheminements piétons : la réalisation des

cheminements piétons pour lesquels une maîtrise d'œuvre est déjà attribuée :

- La route des Plantets.
- La route du Pont de l'Hermance.
- La route des Grangettes.

Voirie : des crédits sont prévus pour :

- L'aménagement carrefour Mermes-Voirons.
- Création d'un parking à l'arrière de l'espace ABC.

Aménagement :

- Création d'un espace cinéraire au cimetière.
- Aménagement de la zone de loisirs.
- Aménagement paysager du mémorial de Crevy et du rond point de la RD 1005.

Eaux pluviales :

- Etude pour Foncenex et la Chaud-Crevy.